

**RENCONTRES DE L'ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE  
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE**

**L'autocensure, un concept à construire pour les historiens ?**

Le samedi 26 avril 2025, de 11h à 13h30

Salle Marc Bloch (17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris)

Coordinateurs: Giulia D'Albenzio, Grégory Spadacini, Olivier Verhaegen

**Introduction de Giulia D'ALBENZIO, Grégory SPADACINI et Olivier VERHAEGEN**

**Giulia D'ALBENZIO (Orient et Méditerranée, IRBIMMA), *Lettres en marge : stratégies d'écriture partagée en situation de disgrâce politique à Byzance (seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle)***

Plusieurs travaux récents ont suggéré l'existence d'un renouvellement de l'idéologie impériale byzantine au début du XV<sup>e</sup> siècle, avec l'émergence d'un discours impérial dominant laissant peu de place à l'expression d'opinions divergentes. Selon cette interprétation, cette configuration contrasterait avec la période immédiatement antérieure, sous le règne Jean V Paléologue dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Durant le règne de cet empereur, l'emprise impériale sur le discours politique divergent aurait été plus lâche. L'expression dissidente aurait ainsi trouvé davantage d'espace pour s'exprimer.

Cette communication propose de revenir sur cette lecture historiographique en analysant un corpus de lettres rédigées sous le règne de Jean V par des individus en situation de disgrâce politique. L'étude de ces correspondances permet de réévaluer l'autonomie d'expression dont jouissaient ces figures marginalisées, en révélant des stratégies d'autocensure élaborées collectivement. Ces mécanismes incluent notamment des pratiques concertées de régulation discursive, telles que la relecture mutuelle de lettres à adresser à l'empereur ou la recommandation de suspendre certains échanges, dans le but de limiter les risques politiques et de préserver la sécurité des correspondants.

**Raoul MARTINELLI (Université de Milan, La Statale), *Derrière le choix de l'autocensure. Réflexions et stratégies d'action des juges vénitiens entre les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles***

Cette communication entend examiner le rôle de l'autocensure chez les membres des élites dirigeantes à la fin de la Renaissance italienne, en particulier chez des juges actifs dans la République de Venise. Pour ces acteurs, l'autocensure semble avoir été à la fois un moyen de faire avancer leur carrière, en dissimulant ses positions les plus radicales, et un moyen d'affirmer un idéal de justice plus élevé sans entrer ouvertement en conflit avec la culture

sociale dominante de l'époque, en recourant à des stratégies de dissimulation, d'atermoiement et de procrastination.

À cette fin seront analysés deux textes produits par deux juges actifs dans différentes villes de l'État vénitien à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Bien que similaires dans leur structure, ils présentent des différences notables. Le premier, rédigé par Giovanni Bonifacio, juriste de Rovigo, et publié en 1627 après deux décennies de remaniement, se distingue par l'anonymat des personnalités citées et par l'éloge explicite du gouvernement vénitien. Le second, rédigé entre 1583 et 1584 par Hermes Forcadura, juge de Padoue, est resté inédit, à l'état de *brogliaccio*. La comparaison de ces textes permettra d'observer qu'ils divergent dans plusieurs passages parce qu'ils ont été retravaillés à des fins différentes, en mettant en œuvre de subtiles stratégies d'autocensure.

**Grégoire DUPLANIL-WEILL (SIRICE), *L'autocensure comme stratégie de protection pour protéger les étrangers lors des prises de pouvoir communistes en Asie***

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs pays asiatiques basculent dans le monde communiste. À l'issue de révolutions, guerres civiles ou invasions, des armées et mouvements communistes prennent le pouvoir de façon temporaire ou pérenne. Lors de ces événements, la sécurité des étrangers résidant sur place n'est pas toujours assurée. Ils redoutent d'être les victimes collatérales de violences, voire d'être directement pris pour cible. Les diplomates, journalistes, coopérants, médecins ou simples civils mettent alors en place différentes stratégies pour assurer leur protection. L'autocensure est une de ces stratégies. Elle permet aux étrangers de ne pas attirer l'attention ou l'animosité des troupes dites « révolutionnaires » ou de « libération ». C'est notamment le cas lors de la chute de Phnom Penh (avril-mai 1975). Ma communication vise à étudier les différentes formes d'autocensure utilisées lors de cette prise de pouvoir communiste. Durant ces événements, tous les étrangers au contact des communistes pratiquent l'autocensure d'une façon ou d'une autre. Ils ont ainsi tendance à s'autocensurer en dissimulant des informations ou en ayant recours à des euphémismes pour masquer leurs pensées aux autorités communistes. L'autocensure peut aussi être employée pour protéger les autres dans de tels contextes, afin de ne pas indisposer les forces communistes et pour ne pas compromettre leurs compatriotes. Les diplomates français à Paris refusent plusieurs fois d'ébruiter des renseignements. Il en va de même pour certains journalistes étrangers qui acceptent de ne rien publier jusqu'à la libération totale des étrangers sur place. L'autocensure peut donc prendre plusieurs formes selon la situation des acteurs et différentes temporalités.

**Grégory SPADACINI (AnHiMA), *L'autocensure dans la comédie antique. Un regard romain sur le convenable (V<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. n. è.)***

La communication explore la validité épistémologique du concept d'autocensure dans le cadre de la comédie antique. Pour les Romains du dernier siècle de la *res publica*, la comparaison avec l'Athènes classique va de soi. Dans la cité grecque, la comédie est une véritable tribune politique. À Rome, en revanche, la *consuetudo* — la coutume — et le jugement du public imposent des limites à la liberté dramatique. Faut-il en conclure que ces contraintes romaines mènent inévitablement à l'autocensure ? Et, à l'inverse, la liberté grecque est-elle réellement absolue ? Plus largement, cette dichotomie doit être interrogée car elle éclaire des débats d'interprétation sur certaines œuvres. Sur la base des jugements

contraires de Cicéron et d'Aulu-Gelle, trois cas seront approfondis : Aristophane, Plaute et Naevius.

L'enjeu est de mieux cerner comment les dramaturges ajustent leur parole à l'espace du convenable. En effet, ces exemples donnent l'occasion de s'attarder sur des pratiques discursives et ainsi sur des cultures politiques. Dans l'Antiquité, l'autocensure paraît être un art d'écrire, qui repose sur l'adaptation, plutôt que la marque d'un effacement ou d'une modération.

**Olivier VERHAEGEN (IHMC), *S'autocensurer dans les débats sur la théorie du magnétisme animal (1778-1850) ?***

Lorsque le médecin allemand Franz Anton Mesmer (1734-1815) expose sa théorie physique dite du « magnétisme animal » à Vienne puis à Paris dans les années 1770, les critiques sont vives dans les milieux savants. Cherchant à gagner les faveurs du public parisien par d'autres moyens, Mesmer et ses disciples prennent part à une intense campagne médiatique avec des stratégies discursives d'autant plus élaborées que Mesmer souhaite conserver le « secret » de sa découverte. En 1784, la condamnation officielle par les autorités royales en France discrédite pourtant durablement la théorie et son auteur bien au-delà des seules sphères savantes. La théorie du magnétisme animal ne disparaît pas pour autant et continue même de circuler en Europe jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette communication propose de montrer que les acteurs et les partisans de cette réflexion sur le « mesmérisme » intègrent durablement la souillure du scandale originel. Le choix des justifications savantes avant et après les condamnations royales en 1784, les silences sur l'apport initial de Mesmer à la théorie du magnétisme animal ou encore le recours à des canaux de communication plus discrets (correspondances, revues savantes) suggèrent que des formes d'autocensure ont contribué à façonner les modalités du débat en France, en Allemagne et en Suisse durant plusieurs décennies.

**Conclusion de Clémence REVEST, chargée de recherche au CNRS**